

# CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

## Du 17 décembre 2025

Procès verbal en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.  
Convocation du 10 décembre 2025

**En exercice : 10**

**Présents : 9**

**Absents :**

**Absents excusés : 1**

**Nombre de votants : 9**

**Etaients présents et présentes :** Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Messieurs THIBAULT Eric, BOYER Sylvain, MAURY Vincent, OLLIVIER-OZBIR MURIEL, PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie, VOGLEY David, THIERRY WILKINSON Guillaume.

**Etaients absents :** FAVRE Jean-Claude

**Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie**

Début de la séance : 20 h 05

### 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 02 octobre 2025

Après lecture par M. le Maire du compte rendu, *celui-ci a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### 2/ Parking. Réactualisation devis de terrassement et matériaux

Nous avons reçu un devis réactualisé de l'entreprise **Seignette** de : **17 071,77 € HT et 20 486,12 € TTC.**  
Nous avons réceptionné également le devis de l'Entreprise **Sycobois** de : **2 538,20 € HT ou 3 045,84 € TC.**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ces deux devis.**

### 3/SAFER – location des terrains agricoles communaux

Il a été décidé de faire appel à candidature, par voie d'affichage et pour un délai de 15 jours, que deux terrains sont disponibles à la location dans le bourg de Liorac. Les personnes intéressées doivent se renseigner à la Mairie qui donnera la priorité à un exploitant agricole. A l'heure actuelle, nous avons déjà 2 candidats. **Prix proposé à l'hectare : 90 €.**

Nous devons nous tourner vers la SAFER afin d'obtenir des informations concernant le bail à établir et la durée.  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté cette proposition.**

### 4/ Renouvellement de la convention du service public d'eau potable relative aux prises d'incendie (bouches, poteaux d'incendie et puisards d'aspiration) avec la RDE24

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le renouvellement de cette convention pour une durée de 6 ans.**

### 5/ Délibération pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par ENEDIS et ORANGE pour l'année 2025

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le versement à la CCBDP la somme de 942,01 € au titre de l'année 2025.**

## **6/Adoption des RPQS 2024 du SPANC (Assainissement non collectif)**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des délibérations de la Communauté de communes et leurs annexes concernant l'adoption des RPQS 2024 de l'assainissement collectif et Non collectif.*

## **7/ Maintenance des logiciels avec Odysée pour 2026**

Afin d'harmoniser la facturation avec le RPI au sujet de la cantine ainsi que de la garderie, il nous est demandé d'utiliser le logiciel Berger Levraut différent du notre qui est Pandore, cependant, nous manquons d'éléments pour répondre à cette demande.

Nous allons provoquer une réunion à Liorac avec les communes de St Félix de Villadeix et St Georges de Montclard afin de débattre et obtenir ainsi plus de détails. Ce sujet est donc reporté à une date ultérieure.

## **8/ Délibération pour renouvellement du contrat CNP 2026**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le contrat d'assurance du personnel.*

## **9/ Ouverture de l'Agence Postale Communale**

L'entrée en Service de l'Agence Postale prendra effet le jeudi 18 décembre 2025, jours et heures inchangés :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 10 à 12 h 25.

## **10/ Régies de la salle des fêtes et des photocopies**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la suppression des deux régies.*

## **11/ Désignation d'un référent (Elu et Agent ) au Comité Départemental et National d'Action Sociale auprès du CDG24**

Les correspondants désignés sont les suivants :

- Monsieur Jean-Claude Monteil, le correspondant élu,
- Madame Stéphanie Lascaux, le correspondant agent.

## **12/ Convention Micro Folies du 23 au 27 mars 2026**

Une convention est demandée pour que les écoles puissent recevoir la micro folies du 23 au 27 mars 2026.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature de la Convention.*

## **13/ Frais de déplacements lors des formations des agents**

Le Conseil a décidé qu'un plan de formation doit être établi. A partir du 01 janvier 2026, toutes les demandes doivent être en relation avec le poste occupé et feront l'objet d'un accord signé par le Maire.

Le Conseil demandera à voir toutes les demandes de formations qui ont été signées par le Maire, faute de quoi les frais occasionnés par les déplacements ne seront pas pris en charge par la Commune. Pour les formations précédentes, le conseil laisse la décision au Maire pour le paiement des déplacements.

## **14/ Situation budgétaire : augmentation et virement de crédits**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux chapitres 011-012 de l'exercice 2025 ayant été insuffisants, il est nécessaire de modifier l'inscription comme suit :

« Ajustement budgétaire chapitre 011-012,

TOTAUX EGAUX-FONCTIONNEMENT Dépenses/Recettes : 41 139,88 € »

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

## 15/ QUESTIONS DIVERSES

### Accueil du mercredi

Lecture nous ai faite par M. le Maire d'une réunion **PEDT** (Projet Educatif Territorial) qui a eu lieu à St Félix le lundi 08 décembre 2025 sur les difficultés rencontrées à l'accueil du mercredi après-midi sur notre commune. Une solution est proposée par la commune de St Georges de Montclard pour remédier au surplus d'effectif.

Dans ce compte rendu cette commune se propose de recevoir dans ses lieux répondant aux besoins les enfants le mercredi.

- locaux,
- sanitaires,
- matériel adapté pour les plus petits.

De notre côté, le Conseil Municipal demande, avant toute décision hâtive, que soit réalisé un sondage auprès des parents afin de savoir si ce changement ne va pas perturber leur organisation.

### Epicerie ambulante

Pour ceux que ne sont pas encore au courant, une épicerie ambulante l'itinérette » propose ses services tous les jeudis à partir de 14 h 30 sur la Place de la Mairie.

### WC publics

Nous attendons toujours la réponse des ABF suite à la demande de l'urbanisme..

### RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

La commune doit adapter la réglementation nationale de publicité extérieure (pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire par l'établissement d'un arrêté fixant les limites.

### Matériel de la commune à vendre.

Il va être proposé à la vente une mini-pelle BOBCAT X325. Les informations seront données par voie d'affichage.

### Aire de jeux.

Les plantations d'arbustes sont faites, il reste à poser le géotextile.

### La Grange Brûlée. Changement d'assiette à la demande de M. Ferré

A plusieurs reprises, M. Ferré a fait la demande orale à M. le Maire afin de procéder à un changement d'assiette entre le chemin désaffecté depuis presque 60 ans traversant la parcelle 476 Section G de M. THIERRY-WILKINSON et le chemin référencé sous la parcelle 477 Section G appartenant à M. THIERRY-WILKINSON.

Il a été souligné lors de ce Conseil Municipal que M. Ferré utilise le chemin de M. THIERRY-WILKINSON depuis qu'il a construit sa maison afin d'y accéder et que cela ne pose absolument aucun problème à ce dernier. Néanmoins, M. THIERRY-WILKINSON n'est absolument pas opposé à accéder à la demande de M. Ferré bien que la situation actuelle qui perdure depuis des décennies ne le dérange absolument pas.

Les membres du Conseil Municipal rappellent qu'il est d'usage que les frais inhérents à ce type de requête soient supportés par le demandeur.

### Demande de Virginie (garderie)

Nous avons décidé de ne pas donner suite avant de connaître le devenir de la garderie du mercredi à Liorac.

### Pot du personnel de la commune et des bénévoles.

Il aura lieu le 19 décembre 2025 dans le réfectoire de la cantine scolaire de Liorac.

### Vœux du Maire.

Il a été décidé qu'ils auraient lieu le samedi 17 janvier 2026 dans la salle des fêtes de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23 heures**